

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2536

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 12 janvier 2016, relatif à l'autorisation donnée à l'Association "Les Restaurants du Coeur" d'installer deux chalets sur la dalle béton située sur le terrain mis à disposition - EI 09007

Direction de l'Action Sociale

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2536 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU 12 JANVIER 2016, RELATIF A L'AUTORISATION DONNEE A L'ASSOCIATION "LES RESTAURANTS DU COEUR" D'INSTALLER DEUX CHALETS SUR LA DALLE BETON SITUEE SUR LE TERRAIN MIS A DISPOSITION - EI 09007 (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Ville de Lyon soutient pleinement l'Association « Les Restaurants du Cœur » qui, au sein de l'agglomération lyonnaise, développe une activité de distribution de denrées alimentaires, notamment durant la période hivernale, et dont l'activité bénéficie régulièrement à plusieurs milliers de Lyonnais.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 143 bis avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e, relevant de son domaine public et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 09 007.

Par délibération n° 2015/1548 du 23 novembre 2015, il a été approuvé une convention entre la Ville de Lyon et l'Association « Les Restaurants du Cœur » pour la mise à disposition temporaire de locaux et d'un terrain situés 143 bis avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. Ce terrain comporte une dalle en béton, coulée par les services de la Ville de Lyon en 2009.

L'Association « Les Restaurants du Cœur » sollicite l'autorisation de la Ville de Lyon pour l'installation de deux chalets en bois sur cette dalle afin d'y stocker des denrées alimentaires.

Il est précisé que l'aménagement et l'entretien de ces chalets seront intégralement pris en charge par l'Association les Restaurants du Cœur.

Il me semblerait opportun de donner une suite favorable à cette sollicitation et d'approuver les termes de l'avenant à la convention, joint au rapport, relatif à la mise à disposition de cette dalle en béton, ainsi qu'à l'aménagement de deux chalets pour le stockage de denrées alimentaires.

Vu la délibération n° 2015/1548 du 23 novembre 2015 ;

Vu la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit du 12 janvier 2016 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'utilisation de la dalle en béton et l'installation de deux chalets en bois sur le terrain sis 143 bis avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e par l'Association « Les Restaurants du Cœur », sont approuvées.

2. L'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit du 12 janvier 2016 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Association Les Restaurants du Cœur, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY